

## **Annexe I**

*Liste des diplômes, titres et certificats à finalité professionnelle enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles répondant à la condition d'exercice d'une activité inscrite aux i des articles l. 214-6-1 et l. 214-6-2 et à l'article l. 214-6-3 du code rural et de la pêche maritime*

### ***Diplômes***

#### *Pour la catégorie « chien »*

Diplôme d'Etat de docteur vétérinaire.

Brevet de technicien supérieur agricole option technico-commercial, support « animaux d'élevage et de compagnie ».

Baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin ».

Baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'élevage canin et félin ».

Baccalauréat professionnel « technicien-conseil vente en animalerie ».

Baccalauréat professionnel spécialité « technicien conseil-vente en animalerie ».

Baccalauréat professionnel spécialité « technicien en expérimentation animale ».

Brevet professionnel option éducateur canin.

Brevet de technicien agricole option production, spécialité « animalier de laboratoire ».

Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité « travaux de l'élevage canin et félin ».

Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité « élevage canin et félin ».

Brevet d'études professionnelles agricoles option services, spécialité « vente d'animaux de compagnie, de produits et accessoires d'animalerie ».

Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité « conseil-vente » (rattaché au baccalauréat professionnel spécialité « technicien conseil-vente en animalerie »).

Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité « aide technicien en expérimentation animale ».

Brevet d'études professionnelles agricoles option animalerie, spécialité « laboratoire ».

Brevet professionnel agricole option travaux de l'élevage canin et félin.

#### *Pour la catégorie « chat »*

Diplôme d'Etat de docteur vétérinaire.

Brevet de technicien supérieur agricole option technico-commercial », support « animaux d'élevage et de compagnie ».

Baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin ».

Baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'élevage canin et félin ».

Baccalauréat professionnel « technicien-conseil vente en animalerie ».

Baccalauréat professionnel spécialité « technicien conseil-vente en animalerie ».

Baccalauréat professionnel spécialité « technicien en expérimentation animale ».

Brevet de technicien agricole option production, spécialité « animalier de laboratoire ».

Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité « travaux de l'élevage canin et félin ».

Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité « élevage canin et félin ».

Brevet d'études professionnelles agricoles option services, spécialité « vente d'animaux de compagnie, de produits et accessoires d'animalerie ».

Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité « conseil-vente » (rattaché au baccalauréat professionnel spécialité « technicien conseil-vente en animalerie »).

Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité « aide technicien en expérimentation animale ».

Brevet d'études professionnelles agricoles option animalerie, spécialité « laboratoire ».

Brevet professionnel agricole option « travaux de l'élevage canin et félin ».

Pour la catégorie « autres que chiens et chats »

Diplôme d'Etat de docteur vétérinaire.

Brevet de technicien supérieur agricole option productions aquacoles.

Brevet de technicien supérieur agricole option aquaculture.

Brevet de technicien supérieur agricole option technico-commercial, animaux d'élevage et de compagnie.

Baccalauréat professionnel « technicien-conseil vente en animalerie ».

Baccalauréat professionnel spécialité « technicien conseil-vente en animalerie ».

Baccalauréat professionnel spécialité « technicien en expérimentation animale ».

Baccalauréat professionnel spécialité « productions aquacoles ».

Baccalauréat professionnel « productions aquacoles ».

Baccalauréat professionnel spécialité « cultures marines ».

Brevet professionnel agricole et maritime option productions aquacoles.

Brevet professionnel option responsable d'exploitation aquacole maritime-continentale.

Brevet de technicien agricole option production, spécialité « animalier de laboratoire ».

Brevet d'études professionnelles agricoles option services, spécialité « vente d'animaux de compagnie, de produits et accessoires d'animalerie ».

Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité « conseil-vente » (rattaché au baccalauréat professionnel spécialité « technicien conseil-vente en animalerie »).

Brevet d'études professionnelles agricole « productions aquacoles ».

Brevet d'études professionnelles agricole spécialité « travaux aquacoles ».

Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité « aide technicien en expérimentation animale ».

Brevet d'études professionnelles agricoles option animalerie, spécialité « laboratoire ».

Titres et certificats à finalité professionnelle

Pour la catégorie « chien »

Agent cynophile de sécurité (EPLEFPA des Combrailles).

Assistant de cabinet et de clinique vétérinaires (école des Etablières).

Auxiliaire spécialisé(e) vétérinaire (GIPSA, SNVEL).

Educateur de chiens-guides d'aveugles (Fédération française des associations de chiens-guides d'aveugles - FFAC).

Certificat de qualification professionnelle (CQP) vendeur jardinerie-graineterie option animalerie.

Pour la catégorie « chat »

Assistant de cabinet et de clinique vétérinaires (école des Etablières).

Auxiliaire spécialisé(e) vétérinaire (GIPSA, SNVEL).

Certificat de qualification professionnelle (CQP) vendeur jardinerie-graineterie option animalerie.

Pour la catégorie « autres que chiens et chats »

Assistant de cabinet et de clinique vétérinaires (école des Etablières).

Auxiliaire spécialisé(e) vétérinaire (GIPSA, SNVEL).

Certificat de qualification professionnelle (CQP) Vendeur jardinerie-graineterie option animalerie.